PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DECRET N° 79/179 DU 30.04.79.-
Portant nomination de Monsieur MANDZOUNGOU Joseph, Inspecteur de Trésor de 4° échelon en qualité de Secrétaire Général aux Finances

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'acte n°038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics;

Vu le décret n°77/553 du 3 Novembre 1977 portant organisation du Ministère des Finances;

Vu le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er.-Monsieur MANDZOUNGOU Joseph, Inspecteur de Trésor de 4° échelon, précédemment Conseiller au Cabinet du Premier Ministre, est nommé Secrétaire Général aux Finances en remplacement de Monsieur KAINE Antoine appelé à d'autres fonctions.

Article 2.-Toutes dispositions antérieures contraires sont abrogées.

.....

Article 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 30 Avril 1979

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres,

Colonel Dénis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Henri L O P E S .-

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-